



MAIRIE
DE
POUILLON
40350 - LANDES

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3^{ème} CATÉGORIE
Manifestions du Club de Pétanque**

Le Maire de POUILLON (Landes),

VU la demande présentée par Mr LESGOURGUES Patrice, président du club de pétanque à Pouillon,

VU les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé publique,

ARRÊTE

Article 1 : Mr LESGOURGUES, président du Club de Pétanque à Pouillon, est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie au local pétanque du Lac de Luc le : 11 mars 2025 de 13h à 20h, le 25 mars 2025 de 8h à 20h, le 19 avril 2025 de 13h à 23h, le 08 juin 2025 de 13h à 23h, le 16 juillet 2025 de 13h à 23h, le 23 juillet de 13h à 23h, le 30 juillet 2025 de 13h à 23h et le 23 aout 2025 de 13h à 23h, à l'occasion de Championnat et de concours de Pétanque.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pouillon et Mr LESGOURGUES Patrice, président du Club de Pétanque à Pouillon, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUILLON, le 28 février 2025

Mr Le Maire,
Thierry LE PICHON

